

AVIS EMIS PAR LE COMITÉ D'HYGIÈNE, DE SÉCURITÉ ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL ACADÉMIQUE

lors de la réunion du CHSCTA du 4 juin 2018

AVIS 2	SUITES DONNÉES PAR L'ADMINISTRATION
<p><i>Les membres du CHSCT demandent que prévoit l'administration en cas de canicule ? Cette problématique figure-t-elle dans le DUERP et notamment celui du rectorat ?</i></p> <p><i>Avis voté à l'unanimité.</i></p>	<p><i>L'administration met en place les mesures suivantes en cas de canicule :</i></p> <ul style="list-style-type: none">- <i>Fontaine à eau rafraîchie dans tous les bâtiments</i>- <i>Aération des locaux tôt le matin</i>- <i>Ventilateurs manuels dans les pièces</i>- <i>Possibilité d'avancement des plages de travail en cas d'alerte canicule au rectorat</i>- <i>Climatisation des locaux techniques tels que la reprographie et les salles informatiques</i>- <i>Travaux physiques importants évités l'après-midi</i> <p><i>Ces mesures figurent dans le DUERP du rectorat.</i></p>